

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20200917-D2020-51-DE
Date de télétransmission : 21/09/2020
Date de réception préfecture : 21/09/2020

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2020-51 en date du 17/09/2020 concernant le bail du local commercial du Bourg :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 17 Septembre 2020, à 19H30, suivant convocation en date du 11 Septembre 2020, sous la présidence du Maire, M. FAUCHER Alain.

Présents : MM. FAUCHER Alain, AUBERGER Marie-Sophie, DUFOUR Dominique, JAUNEAU Bernard, GILLES Dominique, BESSE Magali, CASTANET Christine, DUBREUIL Marc, LATOUR Christelle, ARMAND Thierry, JACQUET Michel, ALLAMARGOT Béatrice, BLIN Matthieu, DESROCHE Roger.

Absent représenté : M. THEYS Antony donne procuration à Mme BESSE Magali.

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	14	1	14	15	15	0

Le Maire expose au Conseil Municipal que le bail du local commercial appartement à la commune, situé au 24, route du 11 Novembre, est arrivé à échéance le 11 septembre 2020. Il propose d'établir un nouveau bail à la SARLU « Les Genêts », actuelle occupante des locaux, pour une durée de 9 ans, avec un loyer mensuel de 300,24 euros qui sera révisable en fonction des variations de l'indice des loyers commerciaux.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE la signature d'un bail commercial avec la SARLU « Les Genêts », représentée par Mme Gaëlle BORDAS, gérante.

APPROUVE la durée du bail fixée à 9 ans.

APPROUVE le montant du loyer mensuel fixé à 300,24 euros.

APPROUVE le projet de bail annexé à la présente délibération.

A La Geneytouse, le 21 Septembre 2020

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 21 septembre 2020.